



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer sud océan Indien

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Opération de contrôle des activités d'observation et d'approche des cétacés en présence de Monsieur le préfet Jérôme Filipini - Mercredi 21 août 2024



Une opération de contrôle s'est tenue ce 21 août 2024 en baie de Saint-Paul et aux approches de Saint-Gilles, en présence de Monsieur le préfet Jérôme Filipini, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, Nicolas Le Bianic, directeur de la mer, avec le concours de l'unité littorale des affaires maritimes, de la brigade de surveillance du littoral et de la brigade nautique côtière. Les médias conviés à cet événement ont pu bénéficier des éclairages de l'association [CEDTM](#).

L'objectif de cette opération était de contrôler la mise en oeuvre de la réglementation encadrant les activités d'observation et d'approche des cétacés à La Réunion, précisée aujourd'hui par l'[arrêté n°2021-1306 DDG AEM](#).

Lors de la conférence, le préfet a souligné deux priorités : valoriser le trésor que constitue la présence des baleines à bosse pour l'attractivité littorale de La Réunion tout en assurant un respect strict de l'environnement et de la quiétude des mammifères marins, espèces protégées au niveau national.

Malgré les efforts des nombreux opérateurs pour se conformer à la réglementation, des infractions et des comportements délictueux ont été constatées. La saison 2024 sera consacrée à l'évaluation des pratiques sur le plan d'eau. À l'issue de cette période, un bilan sera établi, permettant, si nécessaire, un renforcement de la réglementation en vigueur pour la saison 2025. Ces travaux de révisions seront conduits en co-construction avec l'ensemble des parties-prenantes.



L'opération de contrôle conjointe réalisée en mer a consisté à vérifier le respect des distances d'approche ainsi que des conditions de mise à l'eau.